

Nous savons qu'un processus transitoire peut créer des difficultés.

C'est pourquoi nous avons établi un groupe de travail fédéral-provincial pour appliquer l'entente. Mon collègue, le ministre d'état aux Forêts et aux Mines, a déjà rencontré une fois ses collègues provinciaux. Ils doivent se retrouver le 9 mars.

L'entente a récemment suscité certaines préoccupations en raison de l'appréciation du dollar canadien.

Mais l'industrie forestière dépend de la conjoncture; elle est bien habituée aux oscillations du marché et aux petites fluctuations de change. En fait, les rendements obtenus par les producteurs canadiens, compte tenu du droit à l'exportation et de l'appréciation du dollar, sont encore meilleurs que ce qu'ils étaient avant octobre 1986.

Il reste que certains aspects de l'entente nous préoccupent. Aucune entente ne peut être parfaite.

Je pense particulièrement aux entreprises de seconde transformation, aux produits visés à l'Appendice B de l'entente ainsi qu'à la question des sociétés exemptées. Nous continuons à tenter de régler ces questions avec les États-Unis en étroite consultation avec les industries en cause.

J'espère que ces problèmes pourront être équitablement réglés dans les prochaines semaines.

Monsieur le Président, après tout ce que j'ai dit sur nos efforts pour régler la question à nos conditions, je m'étonne que l'on ne cesse de répéter que l'entente constitue un empiètement sur la souveraineté canadienne.

Voilà qui montre une totale incompréhension de ce qui a été accompli.

Lorsque deux nations négocient un accord bilatéral, elles exercent leur souveraineté. C'est ainsi que nous avons évité ce qui aurait pu devenir une situation très sérieuse pour le Canada.

Nous devrions peut-être examiner ce qui s'est produit depuis.

Que nous dit le marché?